

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les eaux usées traitées par assainissement autonome doivent être dépolluées avant leur rejet dans le milieu naturel. Ce traitement, indispensable, nécessite la présence d'une fosse toutes eaux, d'un épandage et du sol qui l'entoure.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, C'EST QUOI ?

En l'absence de réseau d'égouts à proximité de l'habitation, les eaux usées produites dans la maison (cuisine, douche...) sont traitées sur place, sur la propriété.

On parle alors d'assainissement **NON COLLECTIF, INDIVIDUEL** ou **AUTONOME**.



LES 3 ÉTAPES CLÉS

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?



1 LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Les eaux usées (qu'on a déjà utilisées) sont recueillies et pré-traitées dans une fosse toutes eaux (ou fosse septique) enterrée sur la parcelle. La taille de la fosse dépend de la maison et du nombre d'habitants. Les eaux de pluie (toiture, terrasse...) sont collectées séparément des eaux usées.

2 LE PRÉ-TRAITEMENT

Après filtration, les eaux usées sont acheminées vers un lit d'épandage peu profond pour achever l'épuration grâce aux bactéries du sol.

3 LE TRAITEMENT ET LA DISPERSION

Ultime étape : les eaux sont dispersées par écoulement dans le sol.



POUR ALLER PLUS LOIN :



LE CYCLE NATUREL
DE L'EAU



LE CYCLE DOMESTIQUE
DE L'EAU